



14 septembre 2012

Réponse de l'Uprigaz à la consultation publique de la CRE relative aux prochains tarifs d'utilisation des terminaux méthaniers de Fos Cavaou, Fos Tonkin et de Montoir-de-Bretagne

A titre liminaire, l'Uprigaz souhaiterait qu'une réflexion soit conduite sur le contrôle effectif et pertinent des infrastructures régulées. Ce contrôle ne doit pas se limiter à un contrôle a posteriori des dépenses engagées mais doit inclure un contrôle du régulateur sur la pertinence de l'investissement à réaliser et des choix techniques retenus afin de minimiser le coût de l'investissement inscrit dans la BAR et en définitive supporté par le consommateur.

En effet, on peut s'étonner des augmentations significatives des tarifs de passage dans les terminaux dans lesquels les investissements ont déjà été réalisés et intégrés dans le précédent tarif.

Question 1 : Etes-vous favorable à une durée tarifaire fixée à environ quatre ans avec une mise à jour à mi-période ?

Dès lors que les terminaux ont été construits et ne donnent pas lieu à de nouveaux investissements, le taux peut être fixé pour une durée supérieure à 4 ans, ce qui amène de la visibilité pour l'ensemble des parties prenantes et surtout pour les investisseurs à long terme à l'origine du projet et les expéditeurs qui se sont engagés sur le long terme sur la base du coût du projet.

Question 2 : Etes-vous favorable au maintien du mode de calcul de la BAR et de la durée d'amortissement utilisée ?

Il n'y a pas lieu de changer la durée d'amortissement des actifs. Une diminution de cette durée provoquerait une augmentation des tarifs qui rendraient les terminaux encore moins attractifs qu'ils ne le sont actuellement.

Question 3 : Etes-vous favorable au maintien à son niveau actuel de la prime spécifique liée à l'activité GNL ?

L'Uprigaz est favorable au maintien du niveau actuel de la prime spécifique lié à l'activité GNL et ne voit pas de justification à son augmentation.

Question 4 : Etes-vous favorable au maintien du dispositif actuel d'incitation au développement des capacités de regazéification ?

L'Uprigaz n'est pas favorable à un dispositif d'incitation au développement des capacités supplémentaires de regazéification dans la mesure où les capacités de regazéification en France sont déjà excédentaires.

Il n'y a pas davantage de raison de favoriser l'augmentation de capacités de stockage en GNL. Si un service spécifique de stockage s'avère nécessaire pour développer des opérations commerciales de rechargement de GNL ou de GNL carburant, ce service devra être commercialisé en tenant compte des coûts qui lui sont associés.

Question 5 : Etes-vous favorable au maintien du taux de rémunération des IEC actuel basé sur le taux de la dette ?

Il n'y a pas lieu de modifier le taux de rémunérations des IEC.

Question 6 : Etes-vous favorable à la mise en place de ce dispositif de régulation incitative des investissements dans le cadre des prochains tarifs ?

Dans la mesure où il n'existe pas de projet d'investissement dans les terminaux, il n'y a pas lieu de modifier le dispositif de régulation incitative des investissements. Des adaptations pourront être faites au cas par cas si de nouveaux projets devaient être soumis à la CRE.

Question 7 : Etes-vous favorable aux évolutions proposées du dispositif de CRCP ?

L'Uprigaz est favorable à l'apurement du CRCP tous les deux ans. En revanche, les impôts et taxes devraient être répercutés dans l'année pour pouvoir éventuellement être reporté sur les producteurs en vertu des accords commerciaux qui les lient aux expéditeurs.

Question 8 : Etes-vous favorable à la mise en place d'une clause de rendez-vous sur les charges d'exploitation selon les modalités envisagées ?

L'Uprigaz n'a pas d'objection à la clause de rendez-vous.

Question 9 : Pensez-vous qu'il est justifié de fixer le niveau des souscriptions prévisionnelles au niveau des souscriptions connues ?

L'Uprigaz pense qu'il n'est pas justifié de fixer le niveau des souscriptions prévisibles au niveau des souscriptions déjà en portefeuille et donc déjà connues. En effet, les gestionnaires de terminaux n'auraient aucune incitation à vendre les capacités restantes alors même que les utilisateurs du terminal engagés sur ces contrats long terme verraient leur tarif de passage augmenté. De plus, en cas de commercialisation de capacités supplémentaires, les revenus tirés de la commercialisation de ces capacités ne seront pas versés intégralement aux souscripteurs long terme (CRCP limité à 50%) alors que ce seront ces mêmes opérateurs long-terme qui auront supporté le surcoût tarifaire lié à

une modification du niveau des souscriptions retenues pour le calcul du tarif. Il convient de rappeler que la prime GNL est notamment censé couvrir l'opérateur du terminal des capacités invendues.

Question 10 : Etes-vous favorable à l'instauration d'une obligation de paiement à hauteur de 100 % des capacités souscrites ?

Il n'y a aucune raison de modifier le système qui protège déjà les recettes liées à 95 % des capacités souscrites dans les terminaux. Il n'y a pas lieu de porter ce chiffre à 100 %.

Question 11 : Quel bilan faites-vous des services proposés dans le cadre des tarifs en vigueur ?

Bien évidemment, on peut s'interroger sur le montant de la prime GNL qui pouvait se justifier lorsqu'il fallait développer des capacités de regazéification alors qu'actuellement ces capacités sont excédentaires. Les contraintes portant sur le service « spot » (réservation à partir du 20 du mois n pour un déchargement au mois n+1) est peu attractif et peut expliquer que ce service soit faiblement commercialisé, même s'il est peu coûteux.

Question 12 : Etes-vous favorable aux évolutions envisagées concernant l'accès aux services de base ?

L'Uprigaz est favorable à la proposition avancée visant à davantage ouvrir le service continu sous réserve que les garanties demandées par le terminal protègent les autres utilisateurs d'un défaut de livraison de l'expéditeur.

L'Uprigaz est également favorable à la proposition de limiter les capacités offertes par le service « bandeau » et le service « spot ».

Question 13 : Etes-vous favorable au rééquilibrage des termes de quantité et de touché selon les modalités proposées par les opérateurs ?

La proposition des opérateurs se traduira par une augmentation des coûts supportés par les expéditeurs amenant de petits bateaux. Cette proposition mériterait d'être davantage explicitée et faire l'objet d'une concertation plus poussée sachant que le niveau pratiqué par les terminaux français semble proche de celui observé ailleurs en Europe.

Question 14 : Etes-vous favorable aux évolutions envisagées concernant le prélèvement de gaz en nature et à la procédure envisagée en cas de pénurie de GNL ?

L'Uprigaz est favorable aux mesures envisagées

Question 15 : Etes-vous favorable à l'évolution proposée par les opérateurs sur la pénalité en cas d'annulation tardive ?

et

Question 16 : Pensez-vous que la mise en place d'une compensation physique et/ou financière serait acceptable ? Si oui, dans quelles limites ?

L'Uprigaz estime que les utilisateurs qui ont souscrit des réservations de capacités à long terme avec des compensations pour non respect de leur fenêtre de déchargement ne doivent pas voir ces conditions modifiées, d'autant que le système en place a démontré son efficacité.

L'Uprigaz est favorable à la compensation en nature pour les services « spot et « bandeau » dans les conditions déjà en vigueur à Fos (compensation des « emprunts »).

L'Uprigaz n'est pas favorable à modifier les délais.

On observera que les seules annulations à très court terme constatées résultaient d'une indisponibilité du terminal pour fait de grèves.

Question 17 : Etes-vous favorable à la proposition d'Elengy de facturer les échanges intermédiés de capacités ?

Il serait légitime qu'un expéditeur qui accepte de relâcher par avance de la capacité soit rémunéré si cette capacité relâchée permet au terminal de commercialiser des capacités invendues.

Concernant le marché secondaire de capacité, l'Uprigaz partage la position de la CRE.

Question 18 : Etes-vous favorable aux évolutions envisagées sur les règles d'émission pour les services de base ?

L'Uprigaz est favorable aux évolutions envisagées sur les règles d'émission pour les services de base.

Question 19 : Que pensez-vous du taux de 10 % proposé par les opérateurs ? Pensez-vous souhaitable de limiter les variations imputées aux expéditeurs bandeaux ? Si oui, avez-vous des propositions concrètes à formuler ?

Pas d'observation sur la valeur de ce taux.

Question 20 : Etes-vous favorable à la possibilité de partager des cargaisons entre plusieurs expéditeurs ?

L'Uprigaz est favorable à la possibilité de partager les cargaisons entre plusieurs expéditeurs.

Question 21 : Etes-vous favorable à l'évolution proposée du service d'anticipation/report d'émission ?

L'Uprigaz est favorable à l'évolution proposée du service d'anticipation/report d'émission.

Question 22 : Quel est l'intérêt pour vous du développement de la flexibilité aval ? Avez-vous des propositions concrètes ?

La fonction principale d'un terminal GNL est de recevoir des navires et de gérer un programme de réception avec la meilleure flexibilité amont possible. Si le terminal dispose de facilités de flexibilité aval au niveau de l'émission sur le réseau, les expéditeurs s'en félicitent, mais cette flexibilité aval ne doit pas prendre le pas sur les contraintes amont du terminal.

Question 23 : Etes-vous favorable à la reconduction du service de chargement de navires dans les tarifs de Montoir et de Fos Cavaou ?

L'Uprigaz est très favorable à un service de chargement de navires dans les conditions de nomination les plus souples possibles compte tenu des contraintes effectives du terminal. Soulignons que le système expérimental qui a été mis en place en 2012 impose de souscrire à une fenêtre de chargement dans un horizon d'un mois. Pour que ce service puisse être réellement attractif, cet horizon devrait être supérieur.

Question 24 : Etes-vous favorable au processus de commercialisation des capacités tel que proposé par Fosmax LNG ? Merci d'argumenter votre réponse.

L'Uprigaz n'est pas opposée à la procédure envisagée à Fos Cavaou.

Question 25 : Avez-vous d'autres remarques concernant le futur tarif d'accès aux terminaux méthaniers ?

Pas de remarques additionnelles.